
OBSERVATOIRE

des **Centres sociaux** et des **Espaces de vie sociale** du Tarn

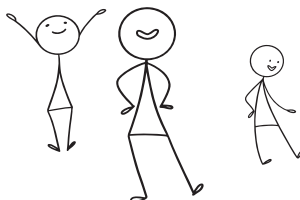
Étude 2022 sur les données 2020



L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales, elle s'appuie sur des équipements de proximité (Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale).

La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales d'un territoire. »

[La Circulaire du 20 juin 2012 – n°2012-013](#)



Sommaire

Introduction.....	2
L'animation de la vie sociale, au coeur des enjeux des territoires.....	4
Centres sociaux et espaces de vie sociale, de quoi parle-t-on ?.....	6
Répartition territoriale des structures AVS dans le tarn.....	10
Démocratie participative.....	12
Des équipes	13
Projets et actions des structures AVS.....	14
Le partenariat	18
Les dynamiques économiques pour faire vivre le projet social	20
L'animation du schéma départemental de la vie sociale Caf 81 (SDAVS)	22
Pour aller plus loin.....	26
Carnet d'adresses	28

Introduction



On ne peut parler de cohésion sociale sans parler de cohésion territoriale, « réinterrogée » par des redéfinitions de compétences sous l'impulsion de la loi NOTRe privilégiant un découpage administratif à celui d'un territoire vécu.

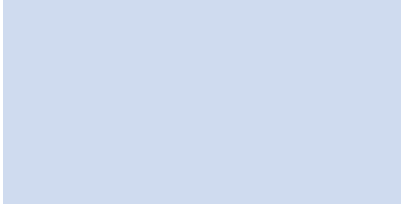
Tout comme on ne peut parler raisonnablement d'attractivité des territoires sans parler de celles et ceux qui les composent : les habitants, les familles, les enfants, les jeunes et moins jeunes.

C'est au centre de ces enjeux que l'on retrouve l'animation de la vie sociale, politique d'accompagnement des territoires

urbains et ruraux dans un objectif de bien vivre ensemble, caractérisée par la présence de Centres sociaux et d'Espaces de vie sociale (EVS).

Les [Centres sociaux](#) et les [Espaces de vie sociale](#) sont des équipements financés par les caisses d'Allocations familiales (Caf) qui concourent à l'Animation de la vie sociale (AVS). L'action de ces structures se fonde sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles et des territoires.





Les structures de l'AVS du Tarn s'inscrivent dans [un projet territorial](#) qui correspond à un quartier, une commune, ou un ensemble de communes, en milieu urbain ou rural. Elles veillent à articuler leur projet social avec la politique définie par les collectivités territoriales. Dès lors, elles ont une légitimité de périmètre par leur connaissance du territoire et de sa population pour faciliter les rencontres et coordonner des dynamiques partenariales entre opérateurs. Centre de ressource pour les collectivités, les structures AVS sont des lieux d'expérimentation et d'outils de mobilisations du tissu associatif.

Pour autant, les structures d'Animation de la Vie Sociale sont mal connues, voire peu reconnues et finalement manquent de visibilité, auprès du grand public et des élus, alors que ce sont de véritables outils au service de l'animation des projets de territoire, pour et par les habitants. Elles associent [démocratie participative](#) et adaptation permanente aux contextes en évolution qui affectent leur environnement. Elles adaptent leurs actions au regard de la réalité des enjeux sociaux des territoires. L'originalité des missions des Centres sociaux et des Espaces de vie sociale consiste à articuler [« action publique et initiative citoyenne »](#).





L'animation de la vie sociale,

au coeur des enjeux des territoires

L'« Animation de la vie sociale » désigne à la fois un axe de la politique des caisses d'Allocations familiales et les structures agréées par les Caf - les centres sociaux et les Espaces de vie sociale - qui portent le développement de cet axe.

L'insertion sociale des familles dans leur environnement et le développement des liens sociaux, base de la cohésion sociale, constitue des axes essentiels de la politique familiale et sociale portée par la branche Famille. Ces finalités institutionnelles, déclinées dans la politique d'Animation de la vie sociale des Caf s'appuient sur des objectifs, des méthodologies et des professionnels propres à ce secteur d'activité.

Composante de l'offre globale de service et d'intervention des Caf, l'Animation de la vie sociale constitue une réponse pertinente et adaptée aux problématiques sociales individuelles et collectives d'un territoire, mais aussi aux dynamiques et aspirations sociales des personnes, des familles et des groupes.

Positionné au cœur des bassins de vie, développant des actions de proximité en faveur des familles, dans une approche globale des besoins sociaux identifiés ou exprimés au quotidien par les habitants, la politique de l'Animation de la vie sociale se retrouve au cœur des enjeux de l'attractivité des territoires dans le cadre du déploiement des Conventions territoriales globales (CTG) signés entre les Caf et les intercommunalités (EPCI) visant à mettre les ressources de la Caf au service des projets de territoire afin de délivrer une offre de service complète, innovante et de qualité aux familles.





Les CTG constituent également le vecteur pour décliner les politiques publiques portés par la branche famille. Elles s'articulent ainsi avec le Schéma départemental des services aux familles (SDSF) et le Schéma départemental de l'Animation de la vie sociale (SDAVS).

A partir de diagnostics de territoires, de leur analyse et, quel que soit la configuration, le statut, l'origine sociale ou culturelle des familles et des habitants, la politique d'Animation de la vie sociale œuvre au quotidien au développement d'un ensemble de services et interventions à finalités sociales, éducatives, culturelles, visant la promotion et l'émergence des initiatives locales et citoyennes. Le choix d'adopter une démarche participative et collaborative entre salariés, bénévoles et habitants est un élément fédérateur et d'esprit de la politique d'Animation de la vie sociale.





Centres sociaux et espaces de vie sociale, de quoi parle-t-on ?

Les Centres sociaux et les Espaces de vie sociale doivent répondre à trois finalités qui conditionnent la délivrance d'un agrément par les Caf, et son éventuel renouvellement :

1. L'inclusion sociale et la socialisation des personnes
2. Le développement des liens sociaux et la cohésion sur le territoire
3. La prise de responsabilité des usagers
4. Le développement de la citoyenneté de proximité



Les structures de l'AVS ont toutes pour mission d'accueillir et d'accompagner les habitants d'un territoire en proposant une variété d'actions autour des loisirs et de la culture, des débats citoyens, des services d'accompagnement à la parentalité en passant par l'accès aux droits. Elles se donnent à voir d'abord comme des « équipements de proximité » au service des habitants.

« Les Centres Sociaux acteurs de la cohésion sociale et de la transformation de leurs territoires »



Plus précisément, leur identité est caractérisée par deux éléments :



La participation des habitants :

celle-ci peut être entendue dans un double sens. D'une part, il s'agit, pour ces structures, de porter une démarche citoyenne encourageant les habitants à s'impliquer dans la gouvernance de la structure via des instances participatives. D'autre part, la participation des habitants désigne une posture professionnelle dans laquelle il faudrait « faire avec » plutôt que « pour les personnes ».

La construction d'une politique de territoire :

les structures de l'AVS y participent notamment grâce à la mobilisation des partenaires associatifs et institutionnels selon la réalité propre au territoire et aux projets menés. Le travail partenarial est indispensable pour aller dans le sens de la complémentarité.

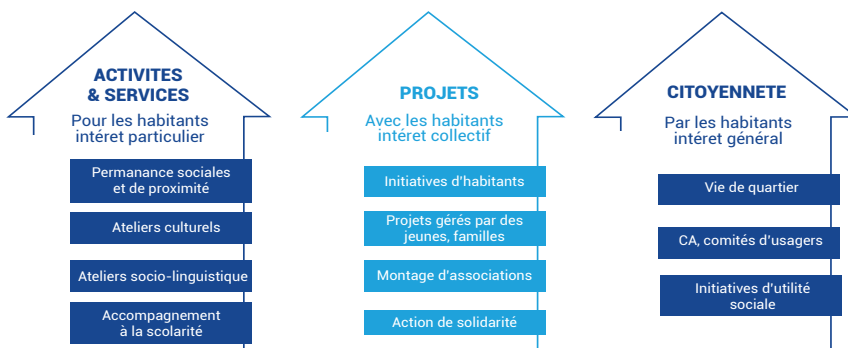


Il ressort de ces deux dimensions que Centres sociaux et Espaces de vie sociale sont censés accompagner le changement (que ce soit au niveau des individus ou au niveau des territoires), voire les susciter. Ils ont également vocation à se transformer eux-mêmes, c'est-à-dire à s'adapter au gré des besoins d'un territoire et de l'appropriation des habitants.



Un projet social socle et fil conducteur de la définition des actions auprès et avec des habitants et des partenaires

3 MAISONS DU CENTRE SOCIAL



ACCUEIL - ÉCOUTE

Le périmètre des actions des structures de l'AVS s'avère très large, on peut y trouver en effet :

- **Des espaces de convivialité** au travers des fêtes de quartiers (Noël, carnaval, fête de la musique...), des jardins partagés

- **Une offre culturelle et de loisirs** comme des spectacles, des ateliers théâtre, vidéo ou encore création couture, groupe de scrabble, des séjours en familles

- **Des services comme des crèches**, des haltes garderies, des accueils de loisirs sans hébergement, des maisons des familles, des ludothèques, des aides à domicile

- **Des lieux d'accueil enfants-parents** (Laep) qui accueillent des enfants accompagnés de leur parents voire d'assistantes maternels dans l'objectif de soutenir la relation à l'enfant.

- **Des actions auprès des familles** (accueil de familles au sens large, groupe ou café des parents, conférences-débats)

- **Des actions d'information et d'accompagnement** visant l'insertion au sens large (ateliers d'insertion professionnelle, d'alphabétisation, ateliers santé), ou l'accès aux droits (écrivains publics, permanence institutionnelle comme d'une Caf une demi-journée par semaine, gestion des Maisons de service public, accès multimédia, orientation vers des institutions ou associations)

- **Des débats citoyens**, la mobilisation des habitants dans les instances dites participatives

- **La mise à disposition des moyens logistiques** (locaux, matériel...) et professionnels (les compétences des personnels d'un centre social) pour aider les habitants à réaliser leurs projets.

Pour mener à bien leur mission, les structures de l'AVS mobilisent des salariés mais aussi des bénévoles, la participation des habitants aux activités comme à la gouvernance étant un des principes phares de l'AVS.

Territoires d'intervention (zone d'influence)



Dominante urbaine :
8 Centres sociaux et
2 Espaces de vie
sociale

- **6 Centres sociaux et 1 Espace de vie sociale** interviennent sur un Quartier politique de la Ville (QPV)
- **2 Centres sociaux** interviennent sur des territoires en veille active
- **3 Centres sociaux et 1 Espace de vie sociale** interviennent sur un quartier
- **2 Centres sociaux** interviennent sur plusieurs quartiers
- **2 Centres sociaux et 1 Espace de Vie Sociale** interviennent sur une commune
- **1 Centre social** intervient sur un territoire intercommunal



Dominante rurale :
1 Centre social et
7 Espaces de vie
sociale



- **1 centre social et 6 Espaces de vie sociale** interviennent sur une Zone de revitalisation rurale (ZRR)
- **1 Espace de vie sociale** intervient sur une commune
- **1 Centre social et 6 Espace de vie sociale** interviennent sur plusieurs communes ou une intercommunalité

Mode de gestion :

- **8** structures associatives
- **6** structures gérées par une comune
- **2** structures gérées par une communauté de communes
- **1** structure gérée par la Caf81
- **1** structure gérée en cogestion

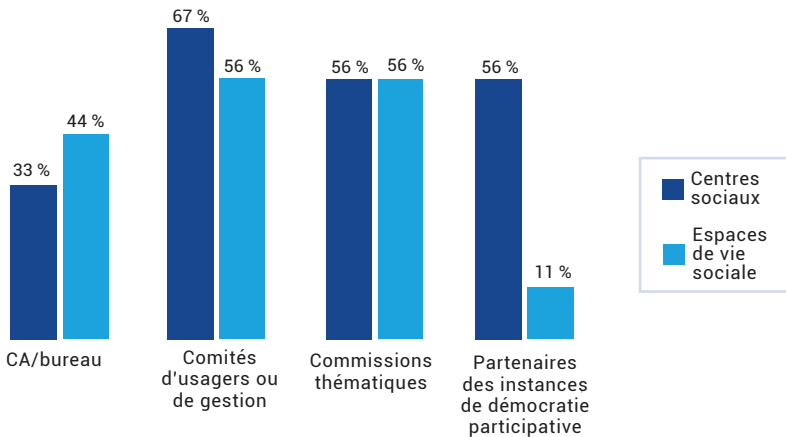


Démocratie participative

Les instances de démocratie participative

La démocratie participative est la raison même d'existence des équipements de l'Animation de la vie sociale. C'est le moyen par lequel les habitants sont impliqués dans les instances de décision et de gouvernance. Cette démocratie participative est un processus d'implication appelée aussi démocratie interactive qui oblige en permanence le pouvoir à s'expliquer, associer et à informer.

Les initiatives sont portées par des citoyens qui trouvent un soutien, par ces structures dans l'émergence et la mise en place des projets.



Les Centres sociaux et Espaces de vie sociale mettent en place des instances de démocratie participative au sein de leur structure, mais ils peuvent également être partenaires d'instances portées et animées par d'autres acteurs sur leur territoire.

Des équipes

Des compétences au service du projet social dans les structures

	Centre social	EVS
Salariés	78.21 ETP soit 143 salariés	17.81 ETP soit 41 salariés
Bénévoles	255 bénévoles soit 4694 heures	286 bénévoles soit 9812 heures
Budget moyen	385 688	70 875
Masse salariale	1 818 440 hors CV	378 849 hors CV
Budget cumulé	3 471 196	637 874



Le bénévolat

Espaces de vie sociale :

40% bénévoles d'activité réguliers,
35% bénévoles ponctuels et 25%
bénévoles administrateurs
16 usagers et 19 bénévoles d'activité
ont intégré des instances de pilotage,
78 usagers sont devenus bénévoles
d'activité

Centres sociaux :

72% bénévoles d'activité réguliers,
14% bénévoles ponctuels
14% bénévoles administrateurs
28 bénévoles formés (méthodologie
de projet, analyse de l'impact,
échanges de pratique)

Projets et actions des structures AVS



60 % des CSX et 33 % des EVS ont des actions petite enfance



100 % des CSX et 67 % des EVS ont des actions enfance-jeunesse



100 % des CSX et 33 % des EVS ont des actions parentalité



100 % des CSX et 11 % des EVS ont des actions famille



78 % des CSX et 78 % des EVS ont des actions d'accès aux droits



67 % des CSX et 78 % des EVS ont des actions sur le numérique



11 % des CSX et 22 % des EVS ont des actions sur le logement





78 % des CSX et 89 % des EVS ont des actions sur la santé



44 % des CSX et 78 % des EVS ont des actions Bien vieillir



78 % des CSX et 22 % des EVS ont des actions sur l'insertion professionnelle

MJC Centre Social de Mazamet : L'apprentissage de la langue française



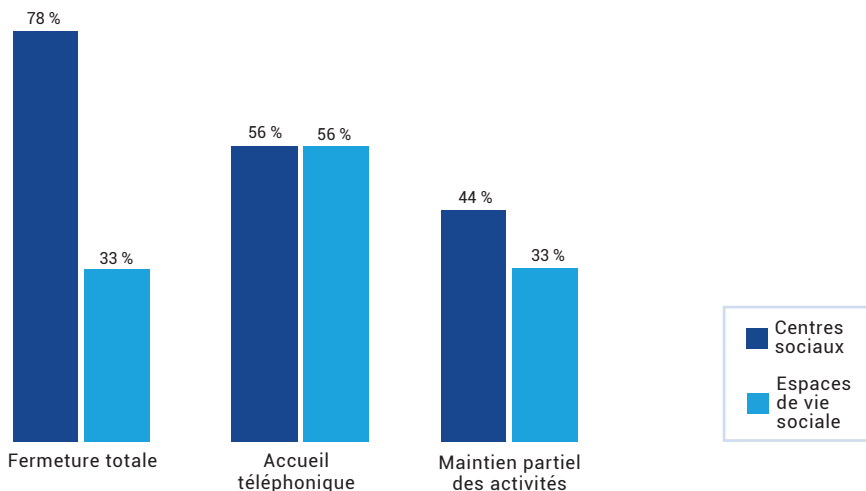
Articulé sur deux objectifs du projet social et intégré au projet famille, cette action traite la problématique de l'intégration sociale à travers la mise en place d'ateliers

sociolinguistiques. Animée par une équipe d'une vingtaine de bénévoles, cette action favorise également la mixité sociale et culturelle et s'inscrit également comme un soutien à la parentalité. Les ateliers sociolinguistiques utilisent l'outil numérique mais la force du face à face reste prioritaire pour aborder la dimension relationnelle et sociale. Cette action s'adresse aux habitants du quartier et, en partenariat avec le CADA de Mazamet, elle accueille des résidents demandeurs d'asile.

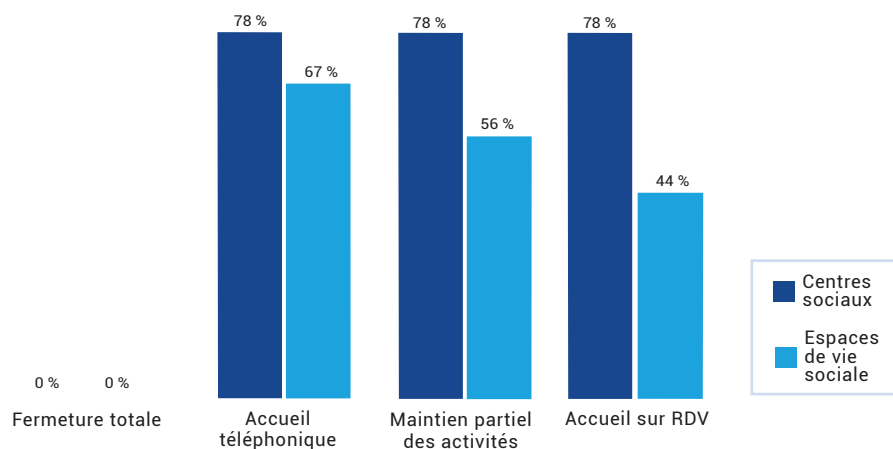
Des structures impliquées pendant la crise sanitaire

Les structures de l'Animation de la vie sociale concernées par les mesures de confinement ont poursuivi leurs activités dans des formats à distance, en mobilisant tout ou partie de leurs salariés ou bénévoles. Dès lors, les centres sociaux et espaces de vie sociale du Tarn ont joué leur rôle de cohésion sociale, de lien social et de solidarité en faveur de familles et des publics les plus fragiles et isolés. Selon les contextes locaux, ils ont contribué à la création et au développement d'initiatives originales, d'entraide et de solidarité de voisinage.

Lors du 1er confinement



Lors du 2ème confinement



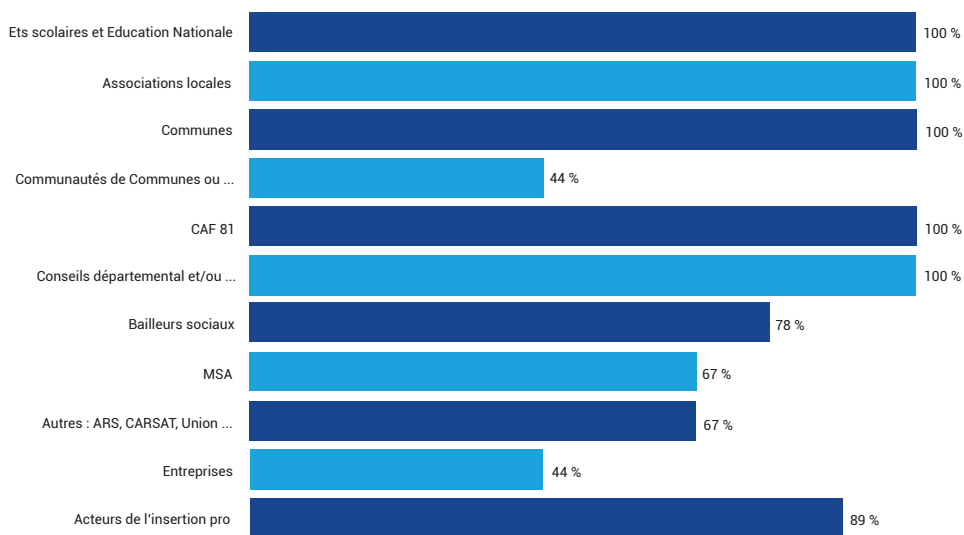
- **Les contacts téléphoniques, les visio-conférences, les mails et les réseaux sociaux** ont largement été déployés, pour communiquer avec les habitants.
- **Les bénévoles** sont restés impliqués au sein des centres sociaux et des EVS : sur le 1er confinement, on constate que les EVS sont restés plus ouverts que les centres sociaux. Néanmoins, au 2ème confinement l'ensemble des structures sont restées ouvertes.
- **Les activités** ont été réduites pendant la 1ère période, et ont repris plus largement sur la 2ème période privilégiant les formats en distanciel.



Le partenariat

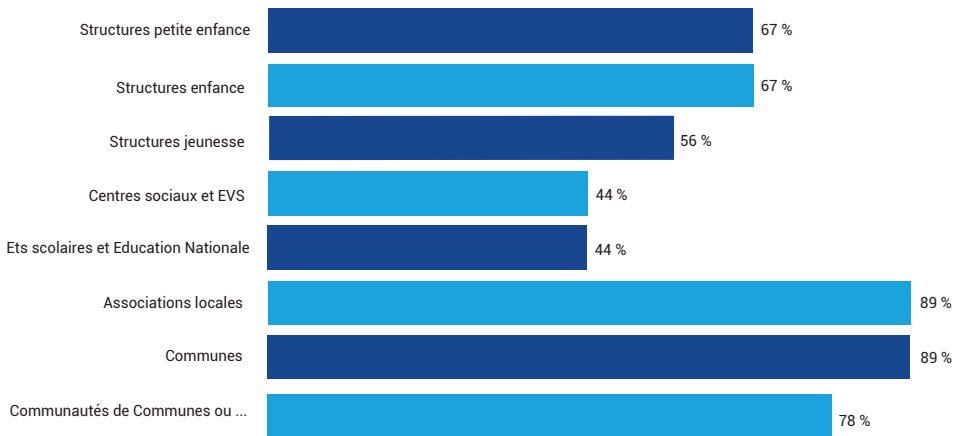


Partenariat de projets dans les centres sociaux





Partenariat de projets dans les EVS



La notion de partenariat ne se réduit pas à une contribution financière. Au-delà des subventions qui peuvent être attribuées, les Centres sociaux et Espaces de vie sociale développent des partenariats de terrain, associés aux projets qu'ils développent avec et au service du territoire et de ses habitants. C'est ce qu'on appelle un partenariat de projet.

Les dynamiques économiques pour faire vivre le projet social



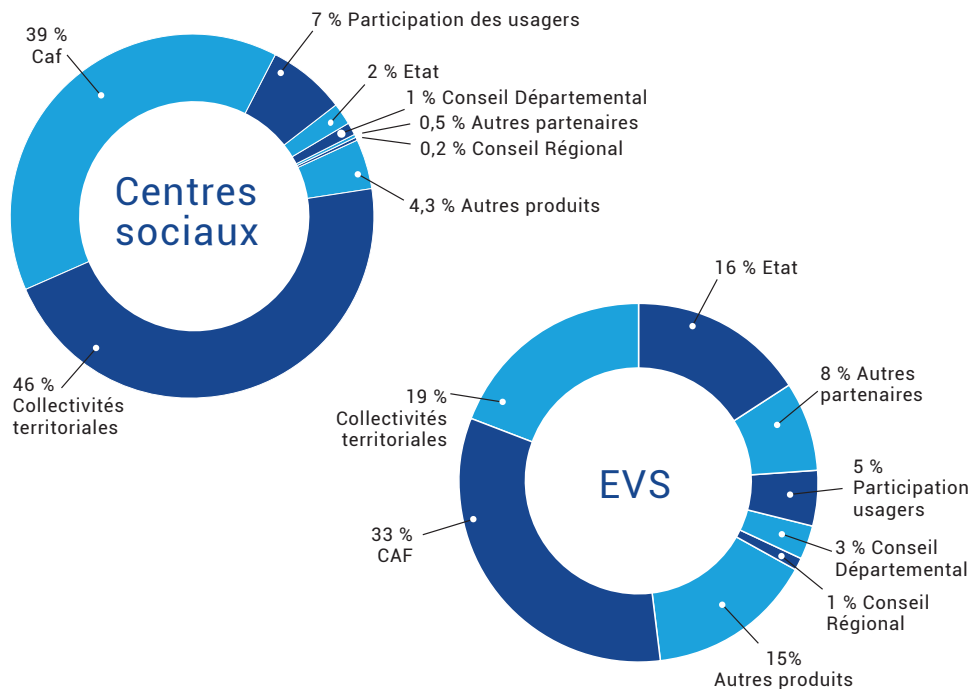
Finances des structures

	Centre sociaux	Espaces de vie sociale
Budget cumulé	3 331 981 €	669 850 €
Budget minimum	166 359 €	32 138 €
Budget maximum	828 788 €	189 023 €

PARTICIPATION CAF81	1 034 652 €	218 545 €
Dont Prestations de service CNAF	773 433 €	210 415 €
Dont Fonds locaux	52 969 €	4 750 €
Dont Fonds Publics et Territoires	10 522 €	1 051 €
Dont REAAP	21 500 €	2 329 €
Dont contributions volontaires Caf (Personnel)	176 228 €	/
Dont fonds Publics et territoire	828 788 €	189 023 €



Implication financière des partenaires



Focus "Appels à projets" Caf81 sur Fonds locaux :52 969

Formation des bénévoles

EVS : 3 604 €

Centre social : 5 340 €

Participation des habitants

EVS : 1 150 €

Centre social : 4 550 €

Accès aux droits et au numérique

EVS : 10 000 €

Centre social : 20 000 €

Sorties familiales

EVS : 3 000 €

Centre social : 5 325 €





L'animation du schéma départemental de la vie sociale Caf 81



La formalisation du Schéma départemental de l'animation de la vie sociale (SDAVS) de la Caf du Tarn vise à mettre en valeur l'ensemble des moyens mobilisables et à consolider le partenariat dans le champ de

l'animation de la vie sociale. L'engagement des partenaires aux côtés de la Caf du Tarn contribue à créer les conditions favorables pour donner de la cohésion sociale aux actions communes dans un contexte où les évolutions sociologiques, démographiques, technologiques et économiques impactent le vivre ensemble et les liens sociaux de proximité.

Dans ce cadre, le schéma de gouvernance du SDAVS offre un espace consultatif aux partenaires institutionnels et associatifs intitulé : instance de concertation d'étude et de suivi des projets d'agrément.

Au-delà des critères institutionnels Cnaf prévus dans la circulaire 2012-013, chaque partenaire apporte son regard en fonction de son champ d'intervention et de son expertise. Cette implication partenariale permet d'apprécier collectivement la pertinence d'un projet social d'une structure de l'animation de la vie sociale.





Ils ont dit

“ Je participe à l'instance de concertation et de suivi des agréments AVS et représente la Fédération Départementale des MJC du Tarn. Cette contribution me permet de connaître les projets des acteurs centres sociaux et Espaces de vie sociale sur le département d'avoir une vision globale sur des territoires. Elle enrichit par les échanges mes connaissances des bassins de vie et des besoins sociaux des habitants. Il s'agit aussi d'apporter des conseils, des points de vigilance aux structures, de partager nos expériences afin qu'elles puissent valider leur premier agrément de centre social, espace de vie sociale ou en renouveler un. **Cette instance renforce notre culture commune relative à ce champ d'intervention sociale et consolide notre partenariat.** C'est une expérience humaine, enrichissante, pertinente, qui favorise une dynamique de réseau.

Marie Pierre POITEVINEAU

Directrice de la Fédération des MJC du Tarn

“ Je participe à l'instance de suivi et de concertation des agréments des centres sociaux et des espaces de vie sociale depuis ma nomination en tant que DDVA fin 2020 (délégué départemental à la vie associative).

Cette participation **me permet d'appréhender concrètement le champ de l'Animation de la vie sociale**, de renforcer le partenariat avec la CAF, de connaître les partenaires, mais aussi d'apporter ma lecture des projets et de participer à leur évaluation.

L'Animation de la vie sociale représente une part importante de la vie associative. Au travers de l'instance, c'est maintenant des dizaines d'associations que j'ai la possibilité de connaître rapidement et en profondeur. Cela permet parfois de croiser des partenariats avec des dispositifs que je porte, comme les postes FONJEP par exemple. Cela permet également aux structures de me repérer comme interlocuteur.

La CAF est présente dans les champs de l'AVS (familles, enfance, jeunesse, etc) et ses prérogatives croisent celles de l'Etat et de Jeunesse et Sports sur de nombreuses politiques publiques. **Participer à l'instance me permet de rencontrer régulièrement les partenaires de ces politiques, de renforcer les liens et les échanges avec eux, de partager des informations, et de fluidifier la communication.**

Je peux au sein de l'instance exprimer mon point de vue sur les projets présentés, au regard des critères EVS et CS. Cela permet aux structures de faire évoluer leurs projets afin d'arriver à la labellisation ou au renouvellement. **Chaque partenaire donne son point de vue. Il s'agit d'une fonction de conseil** qui me semble utile pour les porteurs. L'ambiance et le ton au sein de l'instance sont assez directs dans le respect des personnes. J'apprécie cet exercice.

Franck LEMAIRE

Délégué Départemental Vie Associative

Service départemental jeunesse, engagement et sport du Tarn

Direction des services départementaux de l'Education Nationale du Tarn





L'Animation de la vie sociale - véritable ADN des Centres sociaux et Espaces de vie sociale est une démarche de projet permettant à toutes les forces vives en présence de participer à l'élaboration des réponses aux besoins d'adaptation et d'évolution de leur territoire de vie pour et avec les habitants.

La Caf du Tarn a mis en place une commission partenariale : «Animation de la vie sociale» au service de nouveaux porteurs de projets ou des structures en renouvellement d'agrément.

Elle rassemble les différents partenaires institutionnels et associatifs du département. Elle permet aux structures qui souhaitent demander l'agrément AVS pour la première fois ou reconduire leur projet social de territoire de **profiter d'un appui fort de l'ensemble des partenaires potentiels de leur projet.**

J'apprécie la participation à cette instance de concertation au service du porteur de projet car elle s'appuie sur **l'intelligence collective et la co-construction.**

Tous réunis pour écouter, échanger autour du projet social présenté, elle favorise le conseil, l'échange de savoirs, la mobilisation des ressources et leviers disponibles, la mise en réseau au service du projet.

Pour les porteurs de projet, cela représente un gain de temps et d'énergie, un gage de «consensus» autour des actions à venir.

Pour les partenaires institutionnels, cela représente une démarche de travail collectif, une forme de «garantie» d'une mise en œuvre en cohérence et **d'optimisation des ressources autour du projet social de territoire au bénéfice des habitants.**

Florence LAPEYRE

Conseillère ASS MSA MPN



Pour aller plus loin

Qu'est-ce que l'Animation globale et de coordination (AGC)

« L'animation globale et de coordination est une méthode de travail au cœur du fonctionnement du centre social et de l'Espace de Vie Sociale pour :

- Elaborer un projet sur un territoire de proximité, co-construit avec les habitants, les professionnels et les partenaires
- Mobiliser les ressources des habitants et du territoire, développer des coopérations avec les acteurs démultiplier et aider la vie associative locale
- Accueillir, écouter, rencontrer les individus et les familles
- Permettre à toutes les personnes de participer à des projets collectifs, à la vie de la structure, du territoire et de participer au dialogue avec les institutions publiques
- Innover dans les actions, proposer, interpeller

Qu'est-ce que l'Animation collective famille (ACF) ou Projet Famille ?

« Intégrée au projet d'Animation globale et de coordination du Centre social, le Projet Famille vise à mettre en cohérence et en synergie les différentes actions destinées aux familles. Elle ambitionne également de soutenir les parents dans leur rôle éducatif. Pour ce faire, elle doit :

- Répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire
- Développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des



parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inters familiaux

- Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social
- Faciliter l'articulation des actions familles du centre social avec celles conduites par les partenaires de territoire »

Focus : La fonction accueil en Centre social, qu'est-ce que c'est ?

En référence aux textes règlementaires de l'Animation de la vie sociale, l'Accueil constitue le socle de base des missions des Centres sociaux et des Espaces de vie sociale.

La fonction accueil est une mission complémentaire aux missions générales et répond à des principes : égalité de traitement, respect des droits et des personnes.

Elle se distingue par ses finalités. Au-delà d'un accueil généraliste d'information et d'orientation de « premier niveau », elle a pour finalité de faciliter la participation et la mobilisation des habitants au regard du fonctionnement de chaque structure.

En ce sens, la fonction accueil n'est pas réservé à une seule personne mais relève plutôt d'une fonction partagée entre un référent et l'ensemble de l'équipe.



ERRATUM

Carnet d'adresses

Les 7 Centres sociaux du Tarn en 2022

Centre social Adèle
10 rue Françoise Dolto 81000 ALBI
05 63 48 39 92
CAF81-BP-CS-Adele@caf81.caf.fr

Maison de quartier Cantepau
50 avenue Mirabeau 81000 ALBI
05 63 49 10 95
mqc@mairie-albi.fr

L'Atelier- Lapanouse- Saint-Martin
7 Square Amiral Abrial 81000 ALBI
05 63 49 34 64
centre-social.lapanouse@mairie-albi.fr

MJC-Centre social de Mazamet
10, rue de Juillet et Place de la lauze
81200 MAZAMET
05 63 98 68 02
mjccsmazamet81@gmail.com

Centre social et culturel de St Juéry
Côte des Brus-Espace Victor Hugo
81160 SAINT-JUERY
05 63 76 07 01
centre.social@ville-saint-juery.fr

Centre social Lou Mercat
1 avenue Maréchal Juin
81600 GAILLAC
05 63 33 78 54
lou-mercato@orange.fr

Centre Social CaSa
32 ter avenue Bouloc Torcatis
81400 CARMAUX
05 63 36 14 40
centresocial-cias@3c-s.fr

Les 12 espaces de vie Sociale du Tarn en 2022

EVS Aïci Sem Plan

Place de l'Eglise
Saint Antonin de Lacalm
81120 TERRE DE BANCALIE
05 81 40 05 86
cafe.asp81@gmail

EVS Au fil de Soi

17 rue du sel 81000 ALBI
05 63 38 53 43 / 07 50 03 03 54
asso.aufildesoi@wanadoo.fr

EVS Landou 2 CDC Sidobre Vals et Plateaux

54 route du Lignon Vialavert
81260 LE BEZ
05 63 73 03 86
evs@ccsvp.fr

EVS l'Escale CDC Cordais Causse

33 Promenade de l'Autan
81170 LES CABANNES
05 63 56 11 98
evs-escale@4c81.fr

Evs Trait d'Union CDC des monts d'Alban et du Villefranchois

Maison des services
1 rue du Sénateur Boularan
81250 ALBAN
05 63 79 26 70
evs@ccmav.fr

EVS Familles Rurales du Causse

Rue de la Poste 81140 VAOUR
05 63 56 39 23
afrv@vaour.net

EVS Familles Rurales de Valence d'Albigeois

Pôle d'activités VAL 81
81340 VALENCE D'ALBIGEOIS
05 63 53 48 67
famillesrurals-val81@wanadoo.fr

EVS Familles Rurales de Vénès

5, rue de la Briqueterie 81440 VENES
05 63 75 04 01
relaisfamilles.venes@orange.fr

EVS de Lameilhé

Rue Van Gogh 81100 CASTRES
05 63 59 19 88
ccas.evs.lameilhe@ville-castres.fr

EVS Nougaro

Avenue du Grand Pont
81200 AUSSILON
05 63 98 86 15
evs@ville-aussillon.fr

EVS La Rue Suspendue

3 rue de l'Occitanie
81800 COUFFOULEUX
07 80 46 92 68
contact.atps81@gmail.com

EVS Arc en Ciel CDC des monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc

Place Général de Gaulle
81230 LACAUNE LES BAINS
07 52 05 44 30
evs@ccmlhl.fr

Système d'échanges National **des Centres Sociaux (Senacs)**

Senacs est un projet s'appuyant sur un outil expérimental visant à la mise en place d'un Observatoire national des Centres sociaux et des Espaces de vie sociale. Les objectifs de ce projet sont de :

- Rendre plus visible et lisible ce que sont et ce que font les équipements de l'Animation de la vie sociale
- Evaluer leur impact collectif sur les territoires et au niveau national
- Susciter l'échange et la rencontre entre acteurs

Son site internet, accessible à l'adresse suivante : <https://www.senacs.fr>, se présente comme un outil à destination des centres sociaux, des espaces de vie sociale, des Caisses d'allocations familiales, et des fédérations ou Unions de centres sociaux. Chaque année y sont publiées, sous forme de plaquettes téléchargeables, des données principalement chiffrés portant sur les centres sociaux et espaces de vie sociale. Ces données sont issues d'un questionnaire envoyé annuellement à toutes les structures de l'AVS.

